



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Observatoire normand des déplacements

# ONDE



Les mobilités solidaires

# 2024

# Introduction

Bien que le droit à la mobilité partout et pour tous soit au cœur de la promesse républicaine<sup>1</sup>, un Français sur trois n'a pas la liberté de choisir la façon de se déplacer. Ce constat alarmant a été posé par Wimoov lors de la présentation, en septembre dernier, de sa 3<sup>ème</sup> édition du baromètre des Mobilités du Quotidien. Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité<sup>2</sup>, ce qui en fait l'un des principaux freins à l'accès à l'emploi.

Wimoov précise que la précarité en mobilité au sein de la population française s'aggrave. 15 millions de françaises et de français se trouvent dans une situation de précarité en termes de mobilité en 2023. Ils étaient 13,3 millions en 2021. Ni la stratégie pauvreté du gouvernement avec un volet destiné à développer les mobilités en octobre 2020, ni l'inscription des mobilités solidaires dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) n'ont réussi à inverser la progression inquiétante de la précarité des mobilités du quotidien.

De plus en plus visible et généralisée, la précarité en mobilité touche aujourd'hui le développement économique et social des territoires. Ces citoyens pénalisés dans leurs déplacements se retrouvent dans toutes les générations : ils sont actifs ou inactifs, habitent les villes, les banlieues, les campagnes. Que ce soit dû à l'absence de permis de conduire, au prix des carburants, au manque de transports en commun, etc. les obstacles à la mobilité des personnes précaires sont d'ordre économiques, matérielles, parfois cognitives, ou psychosociales.

Ces problématiques interrogent et suscitent des réflexions au cœur de la société. De nombreuses initiatives locales, départementales et régionales ont vu le jour dans le domaine de la mobilité solidaire portées par des acteurs publics ou associatifs. L'offre est foisonnante, les acteurs très nombreux (financeurs, prescripteurs, opérateurs, bénéficiaires). Mais le corollaire est, actuellement, un manque de clarté dans l'offre et les services existants.

Dans ce numéro de l'ONDE, la DREAL Normandie vous propose un regard régional sur les mobilités solidaires appelées aussi parfois mobilités inclusives, outils indispensables à la transition écologique et sociale.

Qui sont les acteurs en Normandie dans un contexte post-LOM ? Qu'est-ce que les Plans d'Actions en faveur de la mobilité solidaire (PAMS) et pourquoi peinent-ils à se déployer ? Quels sont les principaux enjeux et comment l'État accompagne les collectivités dans le développement des transports solidaires ? De nombreuses questions auxquelles cette édition apporte des réponses d'ensemble, dans l'objectif d'apporter aux acteurs locaux un regard régional.

La première partie rappelle le contexte organisationnel suite à la LOM. La deuxième partie propose un état des lieux des initiatives locales. En troisième partie, un focus est fait sur les plateformes mobilités et le programme TIMS. Ce numéro a la particularité de comporter une interview de Familles rurales, acteur incontournable des mobilités solidaires dans la Manche depuis des décennies.

Nous tenons à remercier les différents acteurs tels que l'ANBDD, Mob'in, Familles Rurales, et d'autres, qui ont pris le temps de répondre à nos questions et ont contribué à enrichir cet observatoire.

[1] François Gautier, Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du préfet de la région Pays de la Loire.

[2] [http://www.mobiliteinclusive.com/wp-content/uploads/2015/11/MI\\_livre\\_blanc.pdf](http://www.mobiliteinclusive.com/wp-content/uploads/2015/11/MI_livre_blanc.pdf)

# Sommaire

Glossaire	4
<b>Chapitre 1</b>	<b>5</b>
Un cadre législatif et réglementaire	5
Les transports d'utilité sociale	5
Les apports de la LOM	5
Les plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire	6
<b>Chapitre 2</b>	<b>8</b>
Un foisonnement d'initiatives	8
<b>Chapitre 3</b>	<b>9</b>
Enfin qui fait quoi ?	9
<b>Chapitre 4</b>	<b>10</b>
Les transports d'utilité solidaires	10
<b>Chapitre 5</b>	<b>11</b>
Les plateformes de mobilité	11
Une plateforme de mobilité, c'est quoi ?	11
Les plateformes de mobilité normandes	12
<b>Chapitre 6</b>	<b>15</b>
Acteurs clés des mobilités solidaires en Normandie	15
<b>Chapitre 7</b>	<b>18</b>
L'AMI territoire inclusion mobilité et sobriété	18
<b>Bibliographie</b>	<b>19</b>
<b>Annexe</b>	<b>20</b>
Test mobilité	20

# Glossaire

**AMI** Appel à manifestation d'intérêt.

**ANBDD** Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable.

**AOM** Autorité Organisatrice de la Mobilité.

**CCAS** Centre Communal d'Action Sociale.

**CEE** Certificats d'économie d'énergie.

**CFPPA** Conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie.

**DORA** Base de données open data nationale : recensement et mise à jour de l'offre de l'insertion.

**DREETS** Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

**MSA** Mutualité Sociale agricole.

**PAMS** Plan d'Action commun en faveur de la Mobilité Solidaire.

**TIMS** Territoire Inclusion Mobilité et Sobriété.

**TUS** Transport d'Utilité Sociale.

## CLARIFICATION SÉMANTIQUE, MOBILITÉS SOLIDAIRES OU INCLUSIVES ?

La **mobilité inclusive** vise à garantir que tous les individus, quelles que soient leurs capacités physiques, mentales ou économiques, puissent se déplacer de manière autonome et participer pleinement à la société.

La **mobilité solidaire** met l'accent sur le partage des ressources, la coopération et la solidarité entre les individus et les communautés pour faciliter les déplacements de manière durable et équitable.

Mobilités inclusives ou solidaires, il s'agit avant tout d'une approche invitant à penser la mobilité sous l'angle des usages et non plus seulement des déplacements. Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun et chacune. Il s'agit de favoriser l'égalité des chances, lutter contre la vulnérabilité économique ou sociale et redonner de l'autonomie à chacun. L'utilisation responsable des ressources et la réduction des impacts négatifs sur l'environnement est bien entendu préconisé.

## Un cadre législatif et réglementaire

### Les transports d'utilité sociale (TUS)

Le sujet des transports solidaires a fait sa première apparition dans la réglementation via les transports d'utilité sociale (TUS) le 29 décembre 2016. Les associations peuvent organiser des services de transport au bénéfice des personnes dont l'accès aux transports publics collectifs ou particuliers est limité. Le code des transports<sup>3</sup> précise qu'il s'agit de services réservés à des publics éloignés des autres solutions de mobilité.

Les TUS permettent de faire appel à des chauffeurs-bénévoles (recevant une participation aux frais de déplacements) qui accompagnent des personnes pour des déplacements occasionnels tels que des visites de convivialité, des achats de médicaments, des démarches administratives etc. Pour bénéficier de ce dispositif, les bénéficiaires doivent répondre à certains critères.

Le décret n° 2019-850 vient détailler les deux critères de détermination des bénéficiaires des TUS : soit parce qu'ils résident en zone rurale<sup>4</sup>, soit par ce qu'ils ont de faibles revenus<sup>5</sup>. Le décret précise également les conditions de réalisation de ces services, notamment les trajets pouvant en faire l'objet, la participation aux coûts qui peut être demandée aux personnes transportées et les conditions relatives au véhicule utilisé.

### Les apports de la LOM

En 2019, la loi d'orientation des mobilités (LOM) pose un nouveau cadre d'action pour les mobilités solidaires. Elle donne aux autorités organisatrices de mobilité (AOM) et aux AOM régionales la capacité d'agir<sup>6</sup>. En donnant explicitement une compétence mobilité solidaire aux AOM, la loi entend conduire ces dernières à mieux identifier les difficultés de mobilité sur leurs territoires tout en favorisant les coopérations avec les acteurs de la sphère sociale, de l'insertion, de l'emploi. La loi entend ne pas réserver à la seule sphère sociale le soin d'organiser des services et de développer des actions dédiées à des publics spécifiques.

L'AOM peut contribuer à un service de mobilité solidaire organisé par une autre collectivité au titre de sa compétence sociale ou par un acteur privé ou associatif (plateforme de mobilité, garage solidaire, association mettant en place du transport d'utilité sociale). L'AOM peut offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite. L'AOM peut également mettre en place le versement d'aides individuelles à la mobilité, à caractère social par exemple : chèque mobilité, aides à l'obtention du permis de conduire ou à l'achat de véhicules.

[3] L'article L. 3133-1 du code des transports.

[4] Résider dans une commune rurale ou dans une commune appartenant au périmètre d'une unité urbaine de moins de 12 000 habitants dont la liste est établie d'après la base des unités urbaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques et rendue publique par le ministre chargé des transports, ou résider à Saint-Pierre-et-Miquelon.

[5] Bénéficiaire d'une couverture maladie universelle complémentaire ou de justifier de ressources inférieures ou égales au plafond fixé, ou être bénéficiaire de l'une des prestations suivantes : revenu de solidarité active ; revenu de solidarité ; allocation pour demandeur d'asile ; allocation ; allocation de solidarité spécifique ; allocation temporaire d'attente ; assurance veuvage ; allocation de solidarité aux personnes âgées ; allocation supplémentaire d'invalidité allocation aux adultes handicapés.

[6] L.1231-1-1 et L.1231-3 du code des transports

# Les plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire

La LOM introduit aussi les plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)<sup>7</sup>. L'objectif est de coordonner les interventions des partenaires, de recenser les dispositifs existants et de mieux informer les bénéficiaires. Sur chaque bassin de mobilité, le conseil régional et le conseil départemental doivent piloter l'élaboration de ces plans d'actions communs et y associant les AOM, les organismes concourant au service public de l'emploi tels que France Travail et les organismes intervenant dans l'accompagnement des publics en situation de vulnérabilité. Le conseil régional et le conseil départemental sont chargés de suivre la mise en œuvre des PAMS.

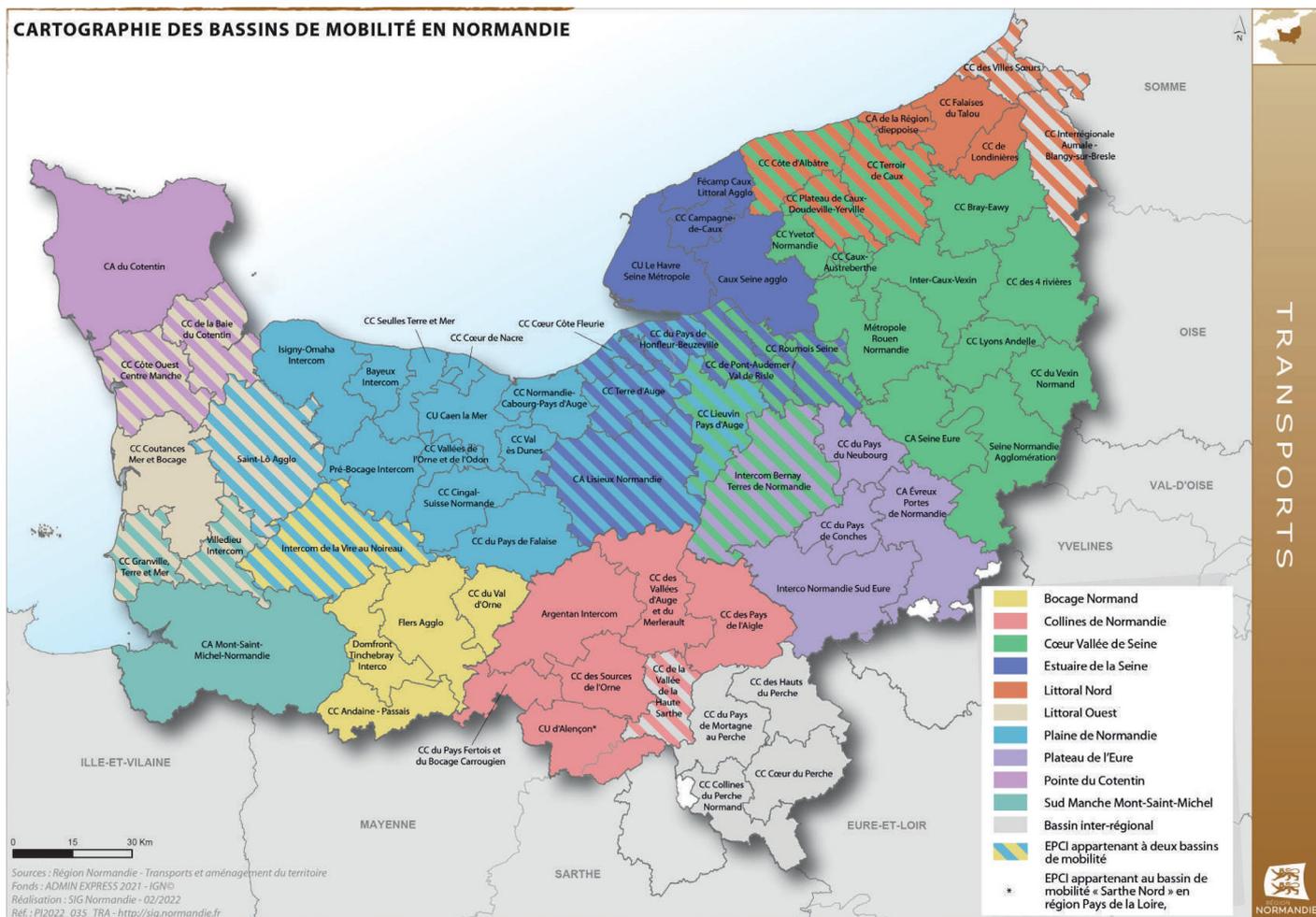


Figure 1 - Bassin des mobilités de Normandie (source : Région Normandie)

**FOCUS SUR LA NORMANDIE**

11 bassins de mobilité ont été définis en Normandie. Les travaux de définition des PAMS n'ont pas encore démarré. À ce jour, le conseil régional n'a pas défini de stratégie pour élaborer ces documents.

[7] L.1215-3 du code des transports

Dans les régions frontalières, les travaux ont débuté

- La région des Hauts de France met en place les PAMS sur ses bassins de mobilité en parallèle de l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité. Fortement engagée pour la mobilité solidaire, la région travaille en étroite collaboration avec différents partenaires du territoire. Les 10 Plans d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire devraient être signés d'ici à début 2025.
- La région du Pays de la Loire, est également avancée dans sa démarche. Elle travaille actuellement en étroite collaboration avec le Cerema afin de réaliser un diagnostic sur l'offre existante en matière de mobilité solidaire à vocation d'insertion professionnelle. Ce travail a permis de produire une vision partagée. Les PAMS seront ensuite élaborés par la région et les départements en associant les acteurs publics et privés.
  - Méthodologie mise en place en Pays de la Loire :  
Pour établir ce diagnostic, le Cerema a analysé des documents sur les services de mobilité solidaire orientés vers l'insertion professionnelle et a établi un pré-diagnostic. Ensuite, il a mené des entretiens, construit une enquête en ligne et organisé deux séries d'ateliers participatifs avec les acteurs engagés dans la mobilité solidaire (opérateurs, recruteurs et centres de formation, financeurs, bénéficiaires, collectivités), les uns pour établir un diagnostic, les autres pour identifier les enjeux et pistes d'amélioration.

## Un foisonnement d'initiatives

Il n'y a pas de définition précise des services de mobilité solidaire. Il s'agit de tout service ayant pour finalité d'apporter des solutions de mobilités aux publics en difficulté. Le Cerema<sup>8</sup> a identifié sept « familles » de services de mobilité solidaire.

- Le **diagnostic individuel** : premier contact entre le bénéficiaire et une structure compétente, il permet l'identification de ses besoins et la définition des mesures permettant d'y répondre.
- L'**accompagnement à la mobilité** : dispositif permettant de faire monter en compétence le bénéficiaire soit par de l'apport d'information, soit par de la mise en confiance, soit par l'obtention du permis.
- Le **transport solidaire** : dispositif permettant un déplacement ponctuel individualisé pour le bénéficiaire.
- La **location d'un moyen de locomotion** : service permettant au bénéficiaire d'accéder temporairement à un moyen de transport.
- L'**achat d'un moyen de locomotion** : dispositif permettant au bénéficiaire d'accéder en son nom sans limite de durée à un moyen de transport.
- L'**entretien et la réparation d'un moyen de locomotion** : service permettant au bénéficiaire de pérenniser son moyen de locomotion et son autonomie dans ses déplacements.
- Les **aides financières** : dispositifs permettant de réduire l'impact financier des mobilités. L'objectif peut être de lever les freins financiers et/ou de réduire la précarité financière des bénéficiaires.

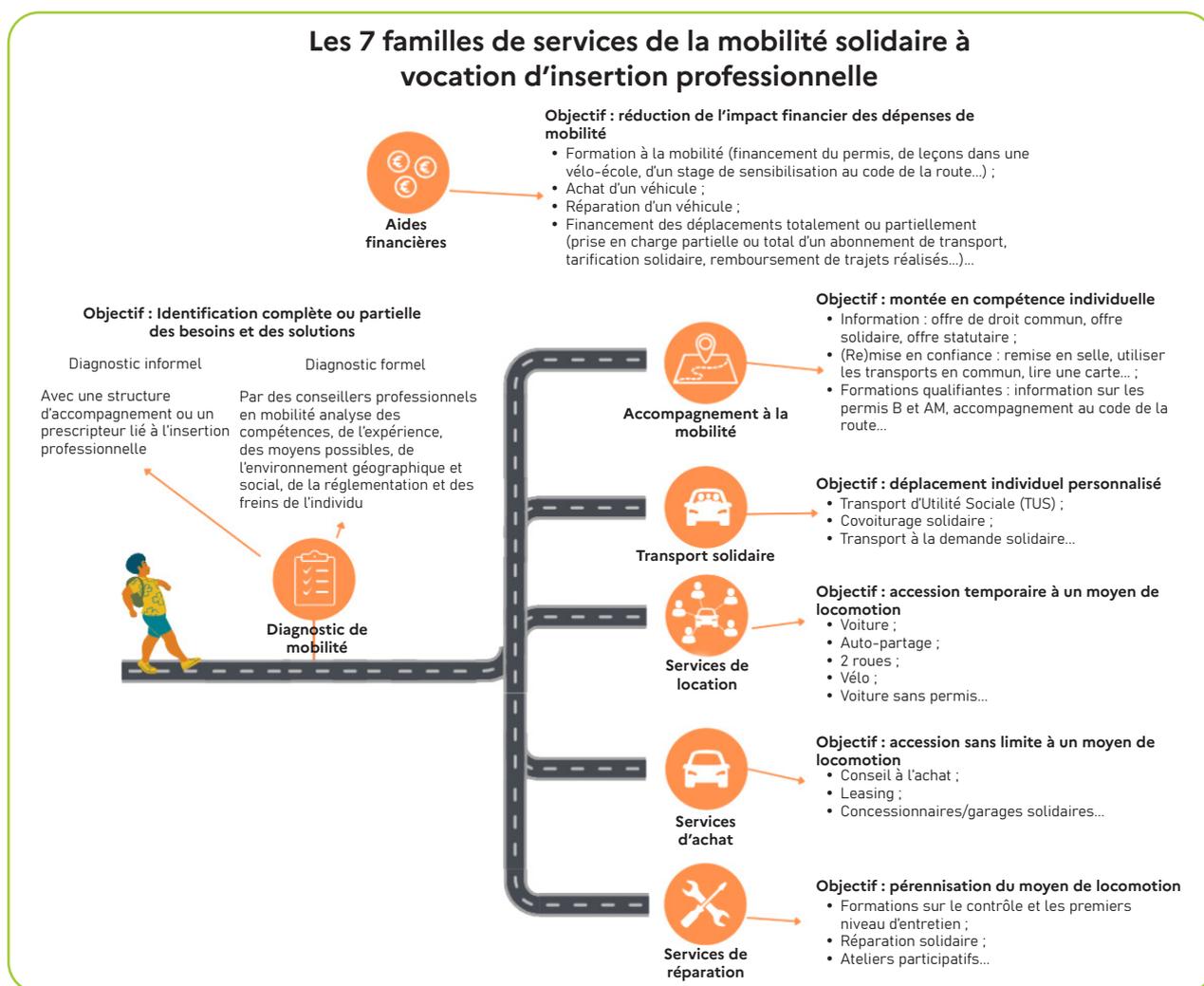


Figure 2 - Typologie des services de mobilités solidaires (source : CEREMA)

[8] Mobilité solidaire à vocation d'insertion professionnelle en Pays de la Loire. Diagnostic et perspectives. Cerema, 2022.

## Enfin qui fait quoi ?

À la croisée de nombreux domaines, les mobilités solidaires concernent un large écosystème. Les acteurs qui œuvrent à son développement abondent, chacun avec un rôle différent. Tour d'horizon des grandes familles de parties prenantes.

La **RÉGION**, en tant que cheffe de file de la mobilité régionale, initie, en lien avec les départements, un plan d'action relatif aux mobilités solidaires, à l'échelle de chaque bassin de mobilité. Ces travaux doivent associer les AOM, France travail et les acteurs du territoire intervenant dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap.

Les **DÉPARTEMENTS** sont des acteurs importants du fait de leurs compétences sociales. Ils mettent en place des aides financières pour les initiatives de mobilités. Ils assurent l'organisation des services de transport spécial des élèves en situation de handicap vers les établissements scolaires.

Chaque **AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ** (AOM) « locale »<sup>9</sup> peut :

- **Organiser** un service de transport, lignes régulières ou transport à la demande (relevant de sa compétence exclusive ou de transport pour les personnes à mobilité réduite).
- **Contribuer** à un service de mobilité solidaire organisé par une autre collectivité au titre de sa compétence sociale ou par un acteur privé ou associatif (plateforme de mobilité, garage solidaire, association mettant en place un transport d'utilité sociale).
- **Offrir un service** de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale, en situation de handicap, ou à mobilité réduite.
- **Mettre en place** le versement d'aides individuelles à la mobilité à caractère social (chèque mobilité, aides à l'obtention du permis, achat de véhicules).

Les **COMMUNES** peuvent contribuer à la mise en place de service de mobilité solidaire au titre de leurs compétences sociales. Elles peuvent proposer un conseil en mobilité par l'intermédiaire du centre communal d'action sociale (CCAS).

Les **ASSOCIATIONS** et les **ACTEURS PRIVÉS** portent des projets, souvent co-construits avec les acteurs institutionnels et les habitants d'un territoire : plateformes de conseils en mobilité ou plateformes de mise en relation entre des conducteurs solidaires bénévoles et des bénéficiaires, services d'aide à la personne, etc.

L'État, via la **Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** (DREETS) contribue au financement de projets consacrés à la mobilité solidaire via des crédits (fonctionnement et investissement), à disposition du commissaire à la pauvreté. Ces projets sont identifiés par ses soins, avec le concours des directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), ou dans le cadre de l'appel à projets annuels consacré à la lutte contre la pauvreté.

[9] Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant pris la compétence mobilité ou conseil régional en tant qu'AOM de substitution.

## Les transports d'utilité sociale

Afin de dresser un état des lieux des actions portées en faveur de la mobilité, France Mobilités a lancé en février 2024 une enquête à laquelle les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) normands ont répondu massivement.

Le recueil de ces données a permis de mettre à jour l'Observatoire des politiques locales de mobilité et de produire des cartes mettant en valeur les actions en faveur de solutions de déplacements alternatives à l'« autosolisme ». Elles sont disponibles sur le [site de la DREAL Normandie](#).

Une des questions portait sur les TUS : « Le territoire dispose-t-il de services de transport d'utilité solidaire ? » Voici les résultats obtenus pour les 69 EPCI normands :

- 14 n'ont pas répondu à l'enquête ou à cette question spécifique.
- 19 EPCI ont déclaré ne pas disposer de TUS sur leur territoire ou ne sont pas informés de leur existence.
- 8 EPCI ont déclaré avoir des projets de TUS en cours.
- Dans 17 EPCI, des TUS ont été établis grâce à des initiatives d'associations.
- 11 EPCI ont mis en service des TUS à l'initiative de la collectivité.

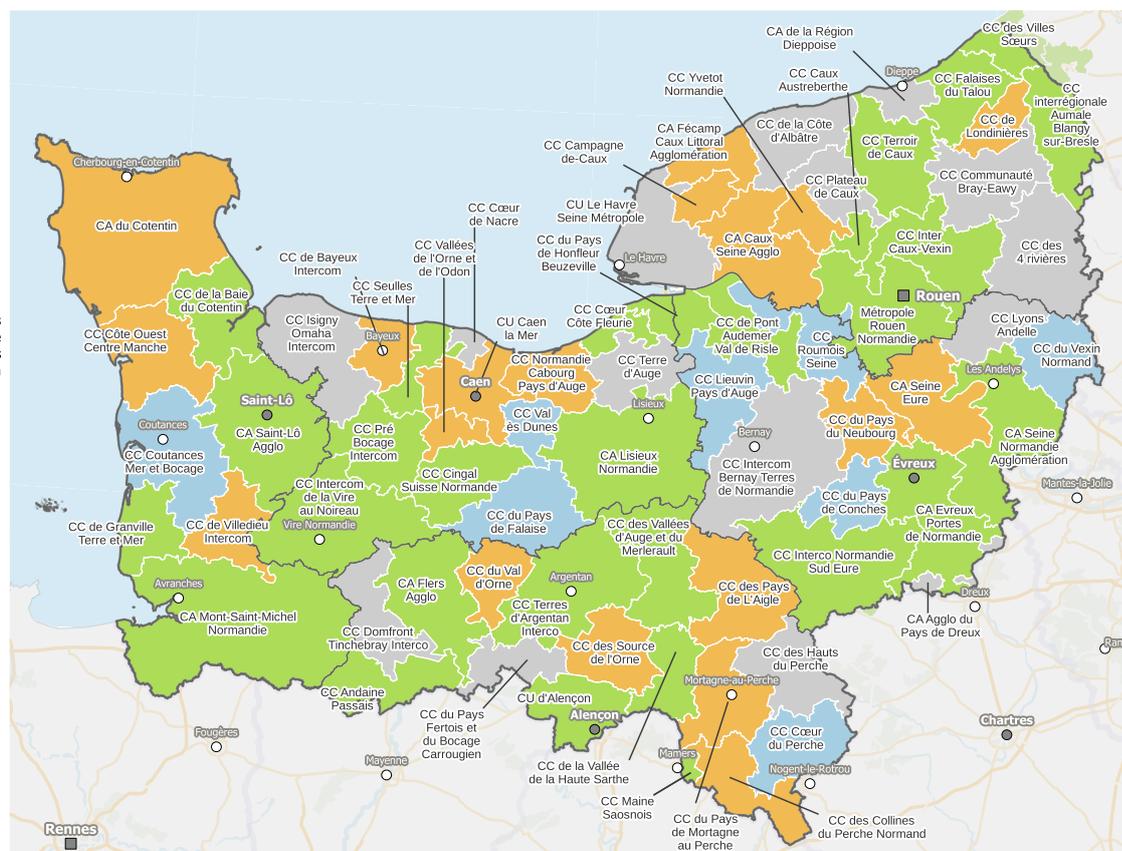


### Transports d'utilité sociale en Normandie

**L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dispose-t-il de services de transport d'utilité sociale ?**

- Oui
- Non
- En projet
- Non répondu

les résultats sont déclaratifs et issus d'une enquête France Mobilité lancée en février 2024 à destination des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) normands.



Sources :  
- IGN - Scan25  
- DREAL Normandie

Production :  
DREAL Normandie  
le 10/12/2024  
réf : 20241010\_TUS\_R28\_CA

## Les plateformes de mobilité

### Une plateforme de mobilité, c'est quoi ?

Une plateforme de mobilité est un espace conçu pour faciliter la mobilité des usagers et les accompagner vers l'autonomie, en proposant un ensemble de services pédagogiques, financiers et matériels. Chaque plateforme est constituée autour de conseillers en mobilités qui recensent et fédèrent les services et initiatives de mobilité de proximité et accueillent les bénéficiaires. Une plateforme accueille en moyenne 550 personnes par an d'après les travaux du Laboratoire de la Mobilité Inclusive.

Traditionnellement, deux types de services sont proposés :

- L'accompagnement personnalisé qui s'appuie sur un diagnostic initial des compétences et capacités des personnes à se déplacer, et la mise en place d'un « parcours mobilité » dont l'objectif est d'accompagner chaque personne vers l'autonomie dans sa mobilité.
- La mise à disposition de ressources matérielles et financières pour faciliter la mobilité.

Les plateformes de mobilité jouent un rôle central d'interface unique et d'animation sur un territoire donné. Elles contribuent à mettre en réseau des opérateurs porteurs de solutions de mobilité (transporteurs publics, acteurs privés et associatifs) et à valoriser leurs offres.

Chaque plateforme de mobilité présente des caractéristiques spécifiques, telles que la typologie de public accompagné ou les types de services offerts, en fonction des attentes de leurs partenaires locaux. Elles peuvent parfois être complétées par une plateforme numérique, sous forme d'application ou de site web, permettant aux utilisateurs de réserver des trajets, d'accéder à des informations sur les services disponibles ou de se connecter avec d'autres usagers et conducteurs. Cependant, l'essence des plateformes de mobilité repose avant tout sur le relationnel et l'intervention des conseillers en mobilité.

#### LE TEST MOBILITÉ DE WIMO OV

Présenté sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (disponible en annexe), facile à appréhender, ce test est réalisable par le bénéficiaire selon son niveau d'autonomie, un prescripteur ou un conseiller mobilité. Les réponses fournies génèrent un score traduit, par un algorithme, en un Profil Mobilité parmi 14 profils disponibles (astucieux et débrouillard, en quête de connaissance, hyperlocal, véhiculé contraint, etc.). Le profil dresse un état des lieux des pratiques et suggère instantanément des préconisations qui seront ensuite complétées et animées par les conseillers mobilité.

#### LE PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire est encore largement considéré comme un véritable « sésame » pour l'accès à l'emploi. En s'associant avec des auto-écoles traditionnelles ou associatives, les plateformes de mobilité peuvent offrir un accompagnement personnalisé et une pédagogie adaptée. Cela inclut une durée d'apprentissage prolongée, de nombreux entraînements, des outils spécifiques pour les personnes en situation d'illettrisme, des sessions de travail en groupe, ainsi que des voitures-écoles aménagées pour les conducteurs en situation de handicap.

## Les plateformes de mobilité normandes

L'offre en matière de plateforme est foisonnante, et les acteurs sont très nombreux (financeurs, prescripteurs, opérateurs, bénéficiaires).

Voici quelques plateformes de mobilité en Normandie, sans prétendre à l'exhaustivité :

- La [plateforme de mobilité de Caen la mer](#), portée par l'association Caen la mer Emploi et Compétence. Elle permet de recevoir les personnes envoyées sur prescription d'un référent emploi ou d'une entreprise dans deux lieux, l'un à Caen et l'autre à Hérouville Saint Clair. Elle est complétée par une plateforme numérique.
- La [plateforme de mobilité du Pays de Falaise Normandie](#), issue d'un partenariat entre la Communauté de Communes et la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre (ML3C). Elle est destinée aux jeunes de 16 à 30 ans en situation d'insertion professionnelle et résidant en Pays de Falaise. La plateforme organise de nombreux ateliers : code de la route, circuler en vélo électrique, circuler en trottinette électrique, connaître son territoire et ses offres de mobilité, solutions de covoiturage et transports en commun, etc.
- La plateforme [Savoir Vouloir Pouvoir Bouger](#), sur le périmètre de la Métropole Rouen Normandie. L'association a été créée en 2017 par un ensemble de partenaires, acteurs de la mobilité solidaire : opérateurs spécialisés (Réseau de transports collectifs Astuce, Auto-Ecoles sociales, vélo-école...) et prescripteurs socio-professionnels (entreprises d'insertion, France travail, missions locales, travailleurs sociaux, CCAS...). Des permanences sont proposées à Saint-Etienne-Du-Rouvray, Elbeuf et Maromme. Elles sont complétées par une plateforme numérique.
- La plateforme [Mobilité Associative Durable \(MAD\)](#) portée par l'association du même nom, et qui a pour but d'accompagner les publics fragiles dans les problématiques liées à la mobilité sur la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Des voitures et des scooters sont mis à disposition à des prix solidaires afin de faciliter l'insertion professionnelle. La MAD propose aussi un service d'accompagnement dans les transports en commun, une auto-école sociale, des ateliers de formation à l'entretien du véhicule, etc.
- La plateforme [Mob'Action](#) qui intervient sur l'arrondissement Dieppois, Terroir de Caux, Bresle-Yères et Pays de Bray. Elle propose l'accompagnement des personnes rencontrant des freins à la mobilité dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle. Un diagnostic personnalisé est réalisé, suivi, si besoin, d'un accompagnement renforcé.
- La plateforme [COCM'obilité](#) est portée par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche depuis 2020. Il s'agit d'un guichet unique (physique et téléphonique) qui informe et conseille sur les solutions de déplacement existantes : horaires de bus, fonctionnement du transport à la demande, itinéraires cyclables, chauffeurs bénévoles... La plateforme accueille les bénéficiaires à La Haye, Lessay et Périers.
- La plateforme de mobilité [C'MOB](#) de Coutances Mer et Bocage. Lancée en 2024, elle se décline en deux dispositifs : un guichet unique de renseignements ouvert à tous et un accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de précarité de mobilité. Des permanences téléphoniques ont lieu tous les matins du lundi au vendredi. Les après-midis sont dédiés aux entretiens individuels en itinérance sur les communes du territoire.
- La plateforme de mobilité portée par ACCES (Accueil Contact Conseil Emploi Services) sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie développe une offre de mobilité. En 2020, un atelier garage solidaire a été mis en œuvre avec le concours du concessionnaire autoroutier de l'A28 ALiS.

# Zoom sur la plateforme de mobilité de Caen la mer



## PLATE-FORME MOBILITE DE CAEN LA MER : UN DISPOSITIF LOCAL D'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION



### ACCÈS À UN MOYEN DE TRANSPORT



ATELIER MOBILITÉ À VÉLO



SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



EVALUATION DE CODE ET DE CONDUITE



FORMATION AU PERMIS B



SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULES À BAS COÛT



SERVICE DE DIAGNOSTIC ET RÉPARATION AUTOMOBILE



## SUIVI D'ACTIVITÉ ET TÉMOIGNAGES

> SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

> TÉMOIGNAGES

### TÉMOIGNAGES

#### Témoignages :

- **Orientation** : centre de formation d'Hérouville-Saint-Clair.
- **Contenu de la fiche de prescription** : « Monsieur est actuellement en pré-qualification bâtiment où il prépare son entrée à l'AFPA sur la qualification maçonnerie. Une entreprise est intéressée, mais elle se situe à Ouistreham mais le scooter de Monsieur est en panne. »
- **Réponse mise en œuvre** : Reçu en urgence, un rendez-vous a été pris le jour même pour la réparation de son scooter. Parallèlement, une location de voiture auprès de l'association Revivre lui a permis de conclure le contrat avec l'entreprise de Ouistreham.
- **Orientation** : Conseiller Pôle emploi.
- **Contenu de la fiche de prescription** : « Madame cherche un travail dans la restauration mais elle n'a pas le permis B et semble avoir quelques difficultés. Il est nécessaire d'établir un diagnostic et une évaluation des heures de conduite nécessaires. »
- **Constat** : il s'est avéré qu'une orientation vers le permis B n'était pas envisageable à court terme.
- **Réponses mise en œuvre** :
  - ▶ Ateliers mobilités : meilleure connaissance du réseau de transports en commun
  - ▶ Apprentissage du vélo en milieu urbain avec pour objectif de passer le permis AM (nécessaire à la conduite d'un scooter)
  - ▶ Réussite à l'examen du permis AM
  - ▶ Location d'un vélo à assistance électrique pour conclure un contrat d'aide à domicile sur l'agglomération

> Grâce aux solutions mises en œuvre, Madame peut répondre aujourd'hui à un panel plus élargi d'offres d'emplois.

## MES AIDES FRANCE TRAVAIL

En 2022, le Ministère du Travail et de l'Emploi a lancé le site [mes-aides.francetravail.fr](https://mes-aides.francetravail.fr) pour référencer les aides au financement du permis de conduire, à l'achat, la réparation et la location de véhicules, à l'acquisition de vélos électriques, les garages solidaires et plateformes mobilité.

## DORA LA PLATEFORME DE L'INCLUSION

[Dora](#) est un service public numérique d'aide à la prescription. Il offre la possibilité aux structures d'insertion de référencer simplement et mettre à jour en temps réel leur offre de services. Il est ensuite diffusé sur toutes les plateformes et sites web partenaires.

### Comment DORA peut vous aider



RECHERCHE SIMPLIFIÉE

#### Identifier des services

DORA vous permet d'identifier les services d'insertion les plus adaptés aux besoins spécifiques de vos bénéficiaires.



NOUVELLE FONCTIONNALITÉ !

#### Orienter vos bénéficiaires

Le formulaire DORA facilite l'orientation de vos bénéficiaires vers la solution identifiée, le tout en moins de 5 minutes.

[Voir la vidéo de démonstration](#)



TRÈS BIENTÔT !

#### Suivre vos demandes

La structure partenaire répondra rapidement à votre demande. Vous pourrez suivre l'ensemble de vos demandes d'orientation depuis votre espace DORA.

## Acteurs clé des mobilités solidaires en Normandie

### L'AGENCE NORMANDE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



- L'[ANBDD](#) coordonne un réseau axé sur la mobilité durable, en intégrant également la dimension de mobilité inclusive. Un des temps forts de ce réseau est la journée annuelle dédiée aux mobilités.
- Elle diffuse les initiatives locales, permettant ainsi un échange d'idées et de bonnes pratiques.
- Elle identifie des retours d'expérience pertinents et les diffuse pour encourager leur adoption à l'échelle de la Normandie.
- Elle propose divers outils tels que des expositions, des fiches-ressources, des supports pédagogiques, et des lettres d'information pour soutenir les acteurs engagés dans la mobilité.

### LE RÉSEAU MOB'IN NORMANDIE

Le réseau Mob'In est présent dans 8 régions et regroupe près de 150 membres en France. Mob'in a plusieurs rôles :



- Animer et fédérer le réseau des acteurs de mobilité inclusive et solidaire sous la forme d'organisations régionales.
- Accompagner les organisations pour améliorer leurs compétences et leur efficacité.
- Aider à l'émergence et à la mise en œuvre d'initiatives adaptées aux besoins territoriaux.
- Assurer la voix et les intérêts des membres auprès des instances régionales et nationales.

#### Mob'in en Normandie

Le réseau compte 27 adhérents normands :

- 6 plateformes de mobilité
- 11 auto-écoles à statut associatifs
- 13 loueurs solidaires
- 8 garages solidaires
- 5 transports à la demande
- 3 vélo-écoles

### WIMOOV

Le rôle principal de l'association consiste à accompagner les personnes en difficulté d'accès à la mobilité, que ce soit par des conseils pratiques ou des solutions sur mesure. Pour ce faire, Wimoov :



- Assure la promotion de la mobilité inclusive.
- Travaille avec divers acteurs (collectivités, entreprises, associations) pour construire des partenariats et promouvoir des initiatives en faveur de la mobilité durable et solidaire.
- Mène des actions de sensibilisation pour encourager une utilisation plus responsable et durable des modes de transport.

#### Wimoov en Normandie

L'association propose à [Evreux](#) mais pas seulement, un soutien complet, incluant l'accès à des auto-écoles sociales, des conseils en mobilité et un coaching personnalisé pour lever les freins à la mobilité. Parmi les services offerts, on trouve des aides financières, des formations à l'apprentissage du vélo, ainsi que la récupération de véhicules à tarif réduit. Wimoov facilite également l'achat et la location de véhicules, offre des solutions de transport à la demande et réalise des diagnostics de mobilité approfondis.

# FAMILLES RURALES DE LA MANCHE ET FAMILLES RURALES DU CALVADOS



## Rôle de Familles Rurales dans le domaine du transport solidaire :

- Promotion de l'entraide et de la solidarité.
- Mise en relation directe par la facilitation des échanges entre chauffeurs bénévoles et bénéficiaires.
- Promotion de l'utilisation de différents modes de transport adaptés aux besoins.
- Renforcement de l'offre existante tout en soutenant la solidarité de voisinage et familiale.

## Famille Rurale dans la Manche et dans le Calvados :

- En 2022, Famille rurale dans la Manche, c'est 36 secteurs, 280 bénévoles, 1 000 bénéficiaires
- En 2022, Famille rurale du Calvados, c'est 7 secteurs, 50 bénévoles, 170 bénéficiaires..

## L'INTERVIEWS DE FAMILLES RURALES CALVADOS ET MANCHE

**Alyssa PAVARS RICHARD**, Chargée de mission mobilité à la fédération Familles rurales de la Manche et **Jean-Marc CAMBIER**, Chef de service à la fédération Familles rurales du Calvados.

### Quelle est l'histoire de l'offre de transport portée par Familles rurales ?

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) côtes normandes a initié le service Solidarité Transports dans les années 80 à travers ses travailleurs sociaux. Ils constatent que des personnes ne pouvaient pas se rendre à leurs rendez-vous, notamment médicaux, faute de moyen de locomotion. Pour mettre en place le service, une association bénévole porteuse était nécessaire. La MSA s'est rapprochée de la fédération Familles rurales. Désormais c'est l'association qui coordonne l'action. La MSA a dû se désengager humainement mais continuer à soutenir financièrement le service Solidarité Transports.

### Pouvez-vous présenter Familles rurales ?

Familles Rurales est une association qui soutient les familles dans les zones rurales. Familles rurales est composée d'associations locales indépendantes, aillant toutes les mêmes statuts, fédérées à l'échelle départementale, régionale et nationale. Le cœur de Familles Rurales réside dans ses associations locales, qui sont responsables de la conception et de la mise en œuvre des projets. Chaque association a ses spécificités, qu'il s'agisse de l'enfance, de la petite enfance ou d'ateliers créatifs, par exemple. En milieu rural, où les acteurs sont moins nombreux qu'en milieu urbain, les associations se doivent d'être polyvalentes. L'entraide et la solidarité constituent l'un de ses principaux axes d'intervention. La fédération Familles Rurales de la Manche date de 1988, tandis que celle du Calvados, a été fondée en 2017-2018.

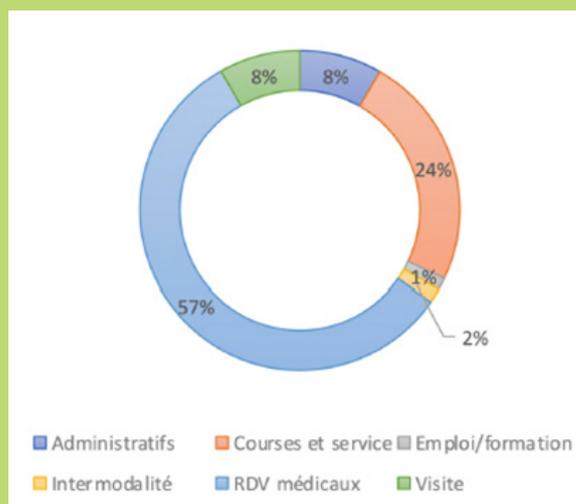
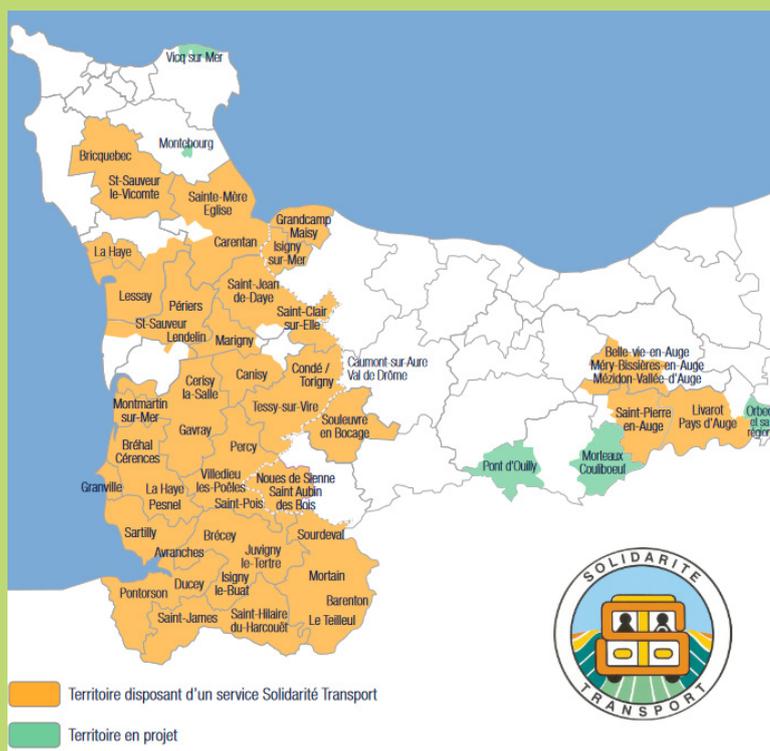
### Qui finance le service Solidarité Transports ?

C'est la MSA qui finance la fédération Familles rurales pour l'action solidarité transport, en partenariat avec d'autres partenaires notamment la conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie (CFPPA) du Calvados et de la Manche.

### Pouvez-vous présenter le service Solidarité Transports à partir de quelques chiffres ?

En 2022, il y a une bonne répartition territoriale de l'offre en Manche. Dans le Calvados l'offre est en plein développement.

Département	Nombre de secteurs	Nombre de bénévoles	Nombre de bénéficiaires
Manche	36	280	1 000
Calvados	7	50	170



Du 01/01/2022 au 31/12/2022  
755 transports

### Pourquoi la fédération Familles Rurales fonctionne en secteurs et comment s'organise-t-elle entre bénévoles et bénéficiaires ?

*Pourquoi fonctionner par secteurs : car il y a un lien direct entre les chauffeurs bénévoles et les personnes transportées. Les appels sont en direct et les chauffeurs sont déjà connus. C'est plus simple, ça crée du lien et ça rassure. Les bénévoles ont accès à la plaquette Familles Rurales, mais parfois la mairie peut transmettre les coordonnées d'Alyssa ou de Jean-Marc qui transfèrent l'appel aux chauffeurs. Le problème c'est qu'il y a un risque de perte de l'information.*

*Sont transmises les informations suivantes : coordonnées du coordonnateur bénévole local (il connaît les chauffeurs, les habitudes des uns et des autres...) puis la liste des chauffeurs, leurs noms et numéros de téléphone. Souvent les chauffeurs sont des personnes déjà actives dans les associations, des anciens commerçants, des anciens élus. Ce sont majoritairement des personnes retraitées, mais pas que. Ce sont aussi des personnes qui ne peuvent pas du tout travailler ou qui ne peuvent pas travailler à temps plein.*

### Comment fonctionne le service de transport solidaire ?

*Le bénéficiaire adhère à Familles Rurales mais pas le bénévole sauf s'il le souhaite. Le bénéficiaire cotise à Familles Rurales à hauteur de 3€ l'année civile. Et par déplacement, il paie une indemnité kilométrique pour indemniser le chauffeur au départ du chauffeur. Il est donc préférable de privilégier le chauffeur qui habite au plus près du bénéficiaire, sinon le tarif est beaucoup plus élevé. Le bénéficiaire est pris à son domicile, le bénévole l'emmène jusqu'à sa destination Le bénéficiaire n'a pas à attendre et il est ramené chez lui. Le bénévole attend et « prend de son temps » ou fait ses courses... c'est un certain confort pour le bénéficiaire. Familles Rurales se veut complémentaire des services publics existants et de la solidarité de voisinage et familial. Ça dépanne de nombreuses personnes !*

### Comment Familles Rurales gère l'augmentation du prix du carburant ?

*À la demande des bénévoles, par exemple en 2022 l'indemnité kilométrique est passé de 0,35€ du km à 0,37€.*

### Quel est le nombre de personnes travaillant pour la fédération Familles Rurales ?

*La fédération Familles Rurales Manche emploie 7 personnes. Concernant le Calvados, elle emploie 30 personnes à temps plein et une centaine de personnes qui « passent » par Familles Rurales telles que le personnel des centres de loisirs, des accueils des jeunes, des relais petite enfance etc. Jean-Marc CAMBIER et Pierrette BOULLIN, directrice de la fédération du Calvados travaillent tous les deux sur la thématique solidarité transport.*

## L'AMI territoire inclusion mobilité et sobriété

---

L'appel à manifestation d'intérêt TIMS<sup>10</sup> (territoire inclusion mobilité et sobriété) a pour objet de permettre à tous de se déplacer, tout en réduisant l'impact écologique de leurs déplacements. Il est financé par les Certificats d'économie d'énergie (CEE). Il vise à soutenir des projets locaux comprenant trois types d'actions locales :

- Développement de solutions d'écomobilité adaptées aux spécificités du territoire.
- Accompagnement au changement de comportement des populations.
- Fédération des acteurs locaux de la mobilité durable et solidaire.

Mob'in Normandie et l'ANBDD sont co-pilotes régionaux pour les lauréats de Normandie et d'Ile de France.

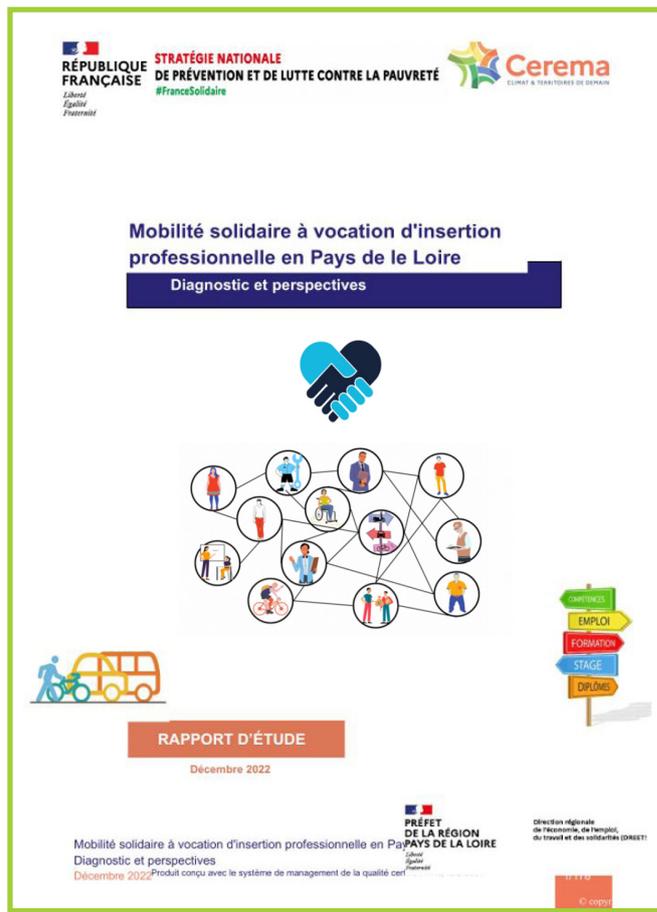
71 projets locaux au niveau national ont été sélectionnés suite à un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). En Normandie, 2 porteurs de projets sont lauréats :

- La communauté de communes Coutances Mer et Bocage.
- La communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault.

Au niveau national, 9 territoires à mobilité durable et inclusive, suite à un second AMI lancé en mars 2024. Ces territoires sont accompagnés dans l'objectif de conduire le changement de pratiques vers plus de sobriété. En Normandie, 1 territoire a été retenu : la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

---

[10] <https://tims-mobilite.fr/>





## Test Mobilité

**Information CNIL** : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Wimoov pour la gestion de ses usagers. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Centre de Ressources et de Formation de l'association Wimoov, [contact@wimoov.org](mailto:contact@wimoov.org)

**FAIT A :** ..... **DATE :** .....

**Légende** :  = 1 seule réponse possible //  = plusieurs réponses possibles // ..... = Texte à compléter

AGE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

### Informations personnelles

SEXE :  Homme  Femme

### Situation vis-à-vis de l'emploi

Niveau de formation (diplôme) : .....

Métier(s) que vous aimeriez faire : .....

**Si vous travaillez en ce moment**, quel métier exercez-vous ? .....

Durée du contrat  Moins de 6 mois  Égale ou supérieure à 6 mois  
 Type de contrat  CDI  CDD  Intérim  Création d'entreprise  
 Si contrat aidé :  Classique  IAE (chantier d'insertion, entreprise d'insertion, etc.)

**Si vous ne travaillez pas**, êtes-vous en formation, stage, à l'école :  OUI  NON

**Si OUI**, précisez : .....

**Si vous êtes en recherche d'emploi, depuis quelle date environ** : .....

Reconnaissance d'un handicap (RQTH, pension invalidité...) :  OUI  NON

### Revenus

AAH  ASS  Prime d'activité  RSA socle N°: .....  
 Salaire  CMU-C  ARE (chômage)  Autre : .....

### Accompagnement social / professionnel

CCAS / Mairie  Département  PLIE  Mission Locale  
 CAP Emploi  Autre : .....

### Situation familiale

Etes-vous :  Seul  En couple  
 Avez-vous des enfants à charge ?  NON  OUI

### Logement

Propriété  Location  Hébergement : réseau personnel (parents, amis)  
 Hébergement : structure  Sans domicile fixe

**Si vous vivez à plusieurs, y a-t-il au moins une personne qui travaille** :  OUI  NON

### Où je vis

J'habite :  En centre-ville  En ville mais en dehors du centre-ville, ou en banlieue  
 À la campagne proche de la ville  À la campagne loin de la ville

**Depuis combien d'année(s) j'habite dans ma ville** : .....

**Pour mes loisirs, ma vie familiale, faire mes courses (hors vacances ou périodes particulières) :**

- C'est facile, presque tout est près de chez moi (ex. à moins de 10 minutes aller)
- C'est assez facile, je ne fais pas de longs trajet (ex. de 10 à 20 minutes aller)
- Mes trajets ne sont pas trop longs la plupart du temps (ex. de 20 à 30 minutes aller)
- Il faut souvent aller assez loin (ex. de 30 minutes à 1 heure aller)
- Il faut souvent aller très loin (ex. plus d'1 heure)

**Pour me rendre à ma formation, mon école ou mon travail (hors périodes particulières) :**

- Je n'ai pas d'activité de ce genre actuellement
- C'est facile, c'est près de chez moi (ex. à moins de 10 minutes aller)
- C'est assez facile, je ne fais pas de longs trajets (ex. de 10 à 20 minutes aller)
- Mes trajets ne sont pas trop longs la plupart du temps (ex. de 20 à 30 minutes aller)
- Il faut souvent aller assez loin (ex. de 30 minutes à 1 heure aller)
- Il faut souvent aller très loin (ex. plus d'1 heure)

**Les transports à côté de chez moi****Proche de chez moi et facilement accessible à pieds, il y a :**

- Une gare (Train, TER etc.)
- Le bus ou le car
- Aucun service de transport
- Je ne connais pas bien les transports à côté de chez moi

J'utilise les transports :  **Souvent** (plusieurs fois / semaine)  **De temps en temps** (plusieurs fois / mois)  **Rarement ou jamais**

**Si **Souvent** ou **De temps en temps** :**

- Lesquels :  Train  Bus ou car
- Difficultés d'utilisation ?  Je ne connais pas bien les autres transports que je peux prendre
- Je ne fais que les trajets que je connais pour éviter de me perdre
- J'ai du mal à avoir les informations pour trouver mon chemin
- Les transports ne sont pas bien adaptés à mon état de santé
- Je n'ai aucune de ces difficultés

**Si **Rarement/jamais**, pourquoi :**

- Ils sont trop chers
- Ils ne me permettent pas d'aller où je veux ou ne sont pas accessibles
- Ils ne sont pas pratiques : trop lents, trop de changements, pas assez fréquents
- Ils ne sont pas fiables : trop de retards, de grèves, horaires non respectés
- Ils sont de mauvaise qualité : problème de confort, de sécurité
- Ils sont difficiles à utiliser (je ne sais pas comment les utiliser)
- Ils ne sont pas adaptés à mon état de santé ou j'ai peur de les utiliser

**J'utilise les titres de transports suivants :**

- Tickets unité
- Carnet de tickets
- Abonnement/Forfait
- Carte gratuite
- Famille nombreuse
- Carte tarif réduit

Je sais utiliser un plan de transport :  OUI  NON

**Mes Licences de conduite****Je possède les permis suivants valables en France :**

- AM (scooter 50)
- A (moto)
- B (voiture)
- C (ex. Poids lourds)
- D (ex. Bus)

Le permis A (moto) ou B (voiture) :  Je l'ai  **J'aimerais bien l'avoir**  **Je ne l'ai pas mais je n'en ai pas besoin**

**Si je n'ai pas le permis A ou B, j'ai validé le code de la route :**  OUI  NON

**J'ai obtenu mon permis dans un autre pays :**

**OUI**  NO

**Si **OUI**, j'ai fait des démarches pour l'échanger :**

- OUI, avec succès
- OUI, en attente
- OUI, sans succès
- NON

**J'utilise l'autopartage :**  Souvent  De temps en temps  Non, je ne connais pas  Non, je ne peux pas utiliser de voiture

Non, je n'en ai pas besoin  Non, je préfère utiliser mon véhicule

**J'utilise le covoiturage (comme conducteur ou passager - hors covoiturage avec famille / amis) :**

Souvent  De temps en temps  Non, je n'en ai pas besoin  Non, je ne connais pas  Non, pour d'autres raisons

**J'utilise la voiture, la moto ou le scooter :**

**Souvent** (plusieurs fois par semaine)  **De temps en temps** (plusieurs fois par mois)  **Rarement ou jamais**

**Si **Souvent** ou **de temps en temps** :**

- Il s'agit d'un  Véhicule personnel, précisez (voiture, scooter) : .....
- Véhicule d'un proche (ami, famille, conjoint etc.)
- Services de location  Autre : .....

**Difficultés d'utilisation ?**

- Je ne me sens pas à l'aise pour conduire
- Mon véhicule est en mauvais état (besoin de le réparer ou le remplacer)
- J'ai du mal à trouver mon chemin lorsque je conduis
- Mon état de santé rend difficile la conduite
- Je n'ai aucune de ces difficultés

**Si **Rarement** ou **jamais**, pourquoi :**

- Je n'ai pas le permis
- J'ai le permis mais pas de véhicule
- Je n'en ai pas besoin
- J'ai le permis mais je ne suis pas à l'aise pour conduire
- Mon état de santé ne me permet pas de conduire



**J'utilise le vélo ou la trottinette :**

- Souvent** (plusieurs fois par semaine)  **De temps en temps** (plusieurs fois par mois)  **Rarement ou jamais**

**Si Souvent ou De temps en temps**, il s'agit de :

- Mon vélo, ma trottinette, précisez : .....  Vélo, trottinette d'un proche (ami, famille ....)  
 Services de location (ex : vélo en libre-service)  Autre : .....

**Si Rarement ou jamais**, pourquoi ? :

- Je ne sais pas l'utiliser ou j'ai peur d'en faire  Je n'ai pas de vélo, de trottinette  
 Les autres moyens de transport me suffisent (bus, voiture)  Ce n'est pas pratique pour moi  
 Mon état de santé ne me permet pas d'en faire  Je n'en ai pas envie

**Mes déplacements quotidiens****Une journée normale en semaine (hors vacances ou périodes particulières) :**

- Je passe beaucoup de temps à me déplacer  Je passe peu de temps à me déplacer

**En général (hors vacances ou périodes particulières) :**

- Je fais les mêmes trajets  Je fais souvent des trajets différents

**Pour ces déplacements, j'utilise principalement :**

- La marche  Les transports en commun  Un vélo, une trottinette  
 Une **voiture**  Une **moto ou un scooter**  Un autre moyen de transport : .....

- A quelle fréquence :**  Tout le temps (presque tous mes déplacements)  
 Souvent (une grande partie de mes déplacements)  
 La moitié du temps (environ 1 trajet sur 2)

**S'il s'agit d'un véhicule (voiture, scooter, moto), quelle est son année de sortie :**

- Après 2010  Entre 2000 et 2010  Entre 1990 et 2000  Avant 1990

**Le 2ème moyen de transport que j'utilise le plus c'est :**

- La marche  Les transports en commun  Un vélo, une trottinette  
 Une **voiture**  Une **moto ou un scooter**  Un autre moyen de transport : .....

- A quelle fréquence :**  La moitié du temps (environ 1 trajet sur 2)  
 De temps en temps (environ 1 trajet sur 3 ou 4)  
 Rarement ou jamais

**S'il s'agit d'un véhicule (voiture, scooter, moto), quelle est son année de sortie :**

- Après 2010  Entre 2000 et 2010  Entre 1990 et 2000  Avant 1990

**S'il s'agit d'un véhicule (voiture, scooter, moto), quel est son type :**

- Essence  Diesel  Electrique  Hybride  Autre : .....

**L'organisation de mes activités (famille, loisirs, travail) :**

- J'ai des contraintes familiales et très peu de temps pour moi  
 J'ai souvent l'impression de courir d'une activité à l'autre  
 Je suis plutôt organisé(e) : pas de stress, tout est réglé  
 Je n'ai pas trop de contraintes ou d'obligations. Je peux m'organiser facilement

**Les outils numériques pour se déplacer****J'ai accès à internet**  Oui, facilement  Oui, mais pas tous les jours  Oui, mais très rarement

- Oui, mais je ne sais pas bien l'utiliser  Non, je n'y ai pas accès chez moi et ne sais pas où je peux y accéder

**J'utilise des outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette) pour gérer mes déplacements :**  **OUI**  **NON**

**Si OUI**, j'utilise les outils suivants :

- Cartographie, géolocalisation, GPS (Google Maps, Mappy, Waze etc.)  
 Calculateur de trajets en transports en commun (Oui Sncf, Moovit, appli transports locaux etc.)  
 Site de covoiturage, autopartage ponctuel, irrégulier (BlaBlaCar, Drivy etc.)  
 Calculateur de trajets combinant plusieurs modes de transport (CityMapper, Moveazy etc)  
 Site de covoiturage, autopartage fréquent, régulier (Karos, OuiHop, WayzUp etc.).  
 Autre : .....

**Si NON**, pourquoi :

- Je ne connais pas ces outils ou je ne sais pas trop les utiliser  
 Je pourrais en utiliser mais cela ne m'intéresse pas  
 Ce n'est pas très utile pour moi



## Dépenses quotidiennes liées aux transports

**Pour me déplacer, je dépense chaque mois environ :**

- Moins de 50€     Entre 50 et 100€     Entre 100 et 300€     Plus de 300€     Je ne sais pas

**Pour mon budget :**

- C'est trop cher, cela me pose des problèmes     C'est cher mais c'est mon choix     Ce n'est pas trop cher

## La mobilité, pour moi...

**Mes déplacements me font plutôt penser à quelque chose de :**

- Positif : Liberté, opportunités, découvertes...  
 Négatif : Contraintes, galères, temps perdu...  
 Neutre : Je ne pense à rien de particulier

**Pour mes déplacements réguliers, mon avis sur les moyens de transport suivants est :**

La voiture

- Pratique, rapide, confortable     Chère, polluante, stressante     Je n'ai pas d'avis à ce sujet

Les transports en commun

- Pratiques, économiques, écologiques     Lents, peu pratiques, chers     Je n'ai pas d'avis à ce sujet

Le vélo

- Pratique, économique, bon pour la santé     Lent, inconfortable, dangereux     Je n'ai pas d'avis à ce sujet

## Besoin de changement ?

**En réfléchissant à mes déplacements, je me dis :**

- Tout va bien  
 Cela pourrait être mieux, mais je ne pense pas pouvoir les améliorer  
 Il existe sûrement des solutions qui peuvent m'aider, cela va s'améliorer  
 Il y a beaucoup de choses à améliorer, j'ai besoin que cela change  
 Je ne me dis rien

## Wimoov et moi

**Qu'est-ce qui vous serait utile pour améliorer votre mobilité aujourd'hui :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mieux connaître mon territoire et le réseau de transport  | <input type="checkbox"/> Apprendre à utiliser un plan |
| <input type="checkbox"/> Apprendre à faire du vélo   | <input type="checkbox"/> Acheter ou réparer un vélo   |
| <input type="checkbox"/> Acheter un véhicule   | <input type="checkbox"/> Réparer mon véhicule         |
| <input type="checkbox"/> Reprendre des cours de conduite   | <input type="checkbox"/> Passer un permis             |
| <input type="checkbox"/> Louer un véhicule pour travailler, aller à une formation  |   |
| <input type="checkbox"/> Apprendre à me repérer (dans les transports, en ville...)                                       |   |
| <input type="checkbox"/> Etre accompagné pour aller sur un lieu de travail, santé...                                     |   |
| <input type="checkbox"/> Mieux connaître la tarification, les aides à la mobilité  |   |
| <input type="checkbox"/> Apprendre à utiliser les outils numériques (ordinateur, smartphone, tablette) pour me déplacer  |   |
| <input type="checkbox"/> Apprendre à utiliser ou mieux utiliser les transports en commun (bus, train, tramway...)        |   |
| <input type="checkbox"/> En apprendre plus sur la mobilité durable, les moyens de réduire mon impact sur l'environnement |   |
| <input type="checkbox"/> En apprendre plus sur la mobilité responsable, la sécurité routière                             |   |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) .....  |   |



**Réalisation :**

DREAL Normandie / Service mobilités et infrastructures et Mission communication

**Directeur de publication :**

Sandrine Pivard, directrice régionale par intérim

**Coordonnées :**

DREAL de Normandie

Site de Rouen - cité administrative Saint-Sever, BP 86002, Rouen Cedex

Site de Caen - 1 rue Recteur Daure, CS 60040, CAEN Cedex 1

**Téléphone :**

02 78 26 19 00

**Courriel :**

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

Novembre 2024